


Introduction à la DRE

DRE (Demande de remboursement électronique)

Une DRE inclue une gestion séparée des remboursements des parts AMO et AMC, contrairement à la FSE simple qui les gère de manière unique. Avec l'utilisation de la DRE, si vous pratiquez le Tiers Payant AMC, le traitement est plus rapide et la part est directement envoyée vers l'organisme concerné, amenant un remboursement plus rapide entre lui et vous.

 Afin d'utiliser les DRE, plusieurs critères doivent être respectés, à savoir l'activation des tarifications STS, la signature et l'application d'une convention de gestion séparée, l'existence d'un numéro AMC et l'existence d'une formule à appliquer pour le calcul de la part AMC.

Activer les STS (Service de tarification spécifique)

Pour bénéficier de la DRE, les tarifications STS doivent être activées pour toutes les Conventions. Par défaut les STS sont activés dans DrSanté.

L'option reste tout de même accessible via les paramètres utilisateur > menu « Tarification » > bouton « Modifier » (si besoin) :

Désactiver la tarification STS

Signer les conventions de gestion séparée

Un autre critère à respecter pour bénéficier de la DRE est la signature par le médecin de conventions de gestion séparée. Ces conventions sont listées dans les paramètres application > menu « SESAM Vitale » > onglet « Tables conventions ».

Pour afficher uniquement la liste des conventions de gestion séparée, sélectionnez « Gestion séparée » dans la partie « Mode de gestion ».

Les conventions sont disposées en trois onglets.

Conventions : liste des conventions signées par vous avec les organismes. Ce sont ces

conventions qui seront utilisées pour les DRE.

Regroupements : liste des groupements de conventions. Deux conventions sont regroupées lorsque les numéros AMC pointent vers un même organisme.

Correspondance : utilisée en gestion unique, cette partie permet de retrouver un numéro AMC à partir d'un numéro de Mutuelle.